



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Lucerne, 20 mars 2020

Bulletin d'information à tous les Présidents des Membres de la Fédération

La Fédération sportive suisse de tir souhaite vous informer de la procédure à suivre concernant le tir hors du service (Tir en campagne, cours pour jeunes tireurs, programme obligatoire). **La FST a pu trouver une solution viable en collaboration avec le commandement Formation et l'unité organisationnelle Tir et activités hors du service (SAHS) de l'armée suisse, qui convient à toutes les parties concernées.** Toutefois, ces solutions exigent également une certaine flexibilité et une volonté de compromis de la part de tous (Confédération, armée, FST, fédérations cantonales, sociétés de tir) et de renoncer à l'un ou l'autre concours (de société). Les fédérations cantonales et les sociétés de tir sont appelées à trouver des solutions pragmatiques et créatives afin que la tradition des exercices fédéraux puisse également être maintenue dans un cadre digne dans cette situation. **Dès que le tir pourra à nouveau reprendre normalement, la FST fixera à ce propos les priorités suivantes au niveau des sociétés:**

1. **Formation des jeunes tireurs**
2. **Organisation du Tir en campagne (aux dates de remplacement)**
3. **Organisation des programmes obligatoires**

Le commandant de corps Hans-Peter Walser, commandant du commandement Formation, a décidé le 19 mars de suspendre les activités hors du service en Suisse et à l'étranger jusqu'au 31 mai 2020. Une décision concernant une éventuelle prolongation de la suspension sera prise à la fin du mois d'avril 2020.

Cette décision fondamentale a des conséquences pour toutes les sociétés de tir qui sont impliquées dans le tir hors du service. En concertation avec la FST, le commandement Formation a pris les décisions suivantes:



**Calendrier des exercices fédéraux (EF) et des cours pour jeunes tireurs (CJT):
prolongation jusqu'à la fin du mois de septembre**

Selon l'ordonnance sur le tir (512.31), les EF et les CJT doivent être achevés jusqu'au 31 août. En cas d'épidémies ou d'autres raisons impérieuses, une date ultérieure peut être accordée sur demande. **Le commandement Formation, sous la direction du commandant de corps Hans-Peter Walser, a approuvé la demande de la FST et a prolongé le délai de réalisation des EF et des CJT jusqu'au 30 septembre 2020.** Les sociétés de tir ont ainsi la possibilité de rattraper ultérieurement les manifestations et les cours qui ont été annulés ou interrompus en raison de la pandémie de coronavirus. Avec la prolongation du délai pour les cours pour jeunes tireurs, un pilier important du travail de la FST avec la Relève est au moins assuré partiellement.

Cours pour jeunes tireurs (CJT): possibles jusqu'à fin septembre

Selon l'ordonnance sur les cours de tir (512.312), les sociétés de tir reconnues organisent les CJT. Leur déroulement est suspendu jusqu'à fin mai sur ordre du cdt C Hans-Peter Walser. Une éventuelle prolongation de la suspension sera décidée à la fin du mois d'avril. Les sociétés de tir qui n'ont pas encore perçu les armes de prêt pour les CJT doivent attendre jusqu'à fin avril 2020. En mai 2020, le centre logistique de l'armée responsable devra être contacté afin de discuter de la marche à suivre concernant la perception des armes de prêt. **Après cela, il sera possible d'effectuer les CJT d'ici la fin du mois de septembre, conformément à la décision de l'armée.**

Fête fédérale de tir: jusqu'à fin septembre également en tant que «manifestation de société »

Le déroulement du Tir fédéral en campagne du 5 au 7 juin n'est actuellement pas assuré. Les sociétés de tir qui organisent le Tir en campagne dans le cadre d'une fête populaire plus ou moins importante manquent particulièrement de sécurité en matière de planification. Le Tir en campagne du district de la Singine (canton de Fribourg) a ainsi déjà été annulé pour cette raison. En accord avec les services responsables de l'armée, la FST s'éloigne du principe selon lequel le Tir en campagne doit être effectué sur un week-end dans toute la Suisse (à quelques exceptions près, par exemple les tirs préliminaires et à Obertoggenburg). **Afin de faire un geste envers les sociétés de tir et de permettre le report des dates, les tirs en campagne sont possibles cette année jusqu'à fin septembre en tant que «manifestations de société».** Une société peut également proposer plusieurs «journées/week-ends de Tir en campagne» si elle le souhaite. La FST espère que de nombreuses sociétés feront usage de cette offre et rendront ainsi possible le plus grand événement de tir au monde sous une forme différente de celle d'habituelle. Grâce à cette flexibilité, le Tir fédéral en campagne peut encore remplir sa fonction de manifestation de relations publiques pour le Tir sportif suisse.

Rapports d'instruction

Selon l'ordonnance sur le tir du DDPS (512.311), les sociétés de tir doivent participer chaque année à un rapport d'instruction du membre responsable de la Commission de tir. Le cdt C Hans-Peter Walser a décidé **que les rapports d'instruction ne seront plus effectués après le 16 mars 2020**. Les Présidents des sociétés concernées seront informés de cette décision par les officiers fédéraux de tir par courrier électronique.

Cours pour maîtres de tir (CMT) et cours de répétition pour maîtres de tir (CR-MT)

Selon l'ordonnance sur les cours de tir (512.312), les officiers fédéraux de tir effectuent le CMT et le CR-MT. Les cours sont suspendus jusqu'à fin mai sur ordre du cdt C Hans-Peter Walser. Une éventuelle prolongation de la suspension sera décidée à la fin du mois d'avril.

En conséquence, le SAHS étendra automatiquement le statut dans l'AFS pour les maîtres de tir et les moniteurs pour jeunes tireurs. Si le statut a expiré le 31.12.2019, il sera prolongé jusqu'au 31.12.2020. Si le statut expire le 31.12.2020, il sera automatiquement prolongé jusqu'au 31.12.2021. Grâce à cette décision non bureaucratique, le tir hors du service et le Tir sportif resteront possibles sans restrictions après la fin de la crise du coronavirus.

Cours pour moniteurs pour jeunes tireurs (CMJT)

Conformément à l'ordonnance sur les cours de tir (512.312), le SAHS effectue les CMJT. Comme les CMT et les CR-MT (voir ci-dessus), ceux-ci sont suspendus jusqu'à la fin du mois de mai. Une éventuelle prolongation de la suspension sera décidée à la fin du mois d'avril.

Annonces du Comité et des journées de tir

Conformément à l'ordonnance sur le tir du DDPS (512.311), les sociétés de tir saisiront les annonces du Comité et des journées de tir dans l'AFS jusqu'au 10 avril 2020. Toutes les manifestations de tir du service Tir hors du service, y compris les programmes obligatoires, sont suspendues jusqu'au 19 avril 2020. En conséquence, tous les tirs déjà saisis dans l'AFS jusqu'au 19 avril doivent être annulés par les sociétés de tir concernées. La date limite pour la saisie des jours de tir sera prolongée jusqu'au 10 mai 2020.

Contrôles des sociétés de tir

Conformément à l'ordonnance sur les officiers de tir (512.313), les commissions cantonales de tir contrôlent chacune un programme obligatoire et le cours pour jeunes tireurs chez les sociétés de tir. Les contrôles dans les cours pour jeunes tireurs sont supprimés jusqu'à fin mai, ceux du programme obligatoire jusqu'à nouvel ordre. Une éventuelle prolongation sera décidée à la fin du mois d'avril.

Obligation de tir / Programme obligatoire

Le commandant de corps Thomas Süssli a décidé de suspendre l'obligation de tirer hors du service en 2020 pour les membres de l'armée soumis à l'obligation de tir. Ceux-ci ne sont pas nécessairement obligés de tirer le programme, mais peuvent y participer volontairement. Par conséquent, les cours de tir de rattrapage et pour retardataires seront également annulés cette année.

La Fédération sportive suisse de tir est très reconnaissante envers l'armée suisse, le commandement Formation et l'unité organisationnelle Tir et activités hors du service pour leur bonne coopération et leur prise en compte des préoccupations de la FST. Ensemble, il est possible de développer des solutions durables, qui sont de la plus haute importance pour la poursuite du Tir sportif suisse dans cette situation extraordinaire et difficile.

La Fédération sportive suisse de tir souhaite à tous les tireurs et toutes les tireuses, ainsi qu'à toutes les personnes proches du Tir sportif et du tir une excellente santé et la sérénité nécessaire dans cette situation sans précédent pour la Suisse.

Avec mes remerciements pour votre prise de connaissance et mes meilleures salutations



Luca Filippini
Président de la Fédération sportive suisse de tir